



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CÉARD (Jean), « Note sur l'établissement du texte », *Œuvres complètes*, Tome III, *Mantice, ou Discours de la vérité de Divination par Astrologie*, TYARD (Pontus de), p. 43-43

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-2570-7.p.0043](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-2570-7.p.0043)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2014. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Nous reproduisons le texte de *Mantice des Discours philosophiques* de 1587 d'après l'exemplaire conservé à la Bibliothèque de Troyes (cote : T. 8. 610) et corrigé de la main de Pontus de Tyard, f^o 132 v^o-196 v^o. Nous en respectons la disposition et la ponctuation ; nous reproduisons à leur place les *marginalia* ; nous indiquons dans le texte, entre crochets, la foliation de l'édition de 1587. Les corrections mentionnées dans les errata de cette édition sont intégrées au texte, l'apparat critique le signalant.

Nous distinguons, comme il est d'usage, *i* et *j*, *u* et *v*. Par conséquent nous supprimons les trémas à valeur discriminante. Nous résolvons les abréviations.

L'apport des éditions de [1573] et de 1587 consiste surtout en des additions, qui peuvent être d'une bonne longueur. L'apparat critique retrace les étapes de la constitution du texte : les éditions de 1558 et de [1573] sont signalées par les sigles 58 et 73, de même que celle de 1587 par le sigle 87. Dans les variantes relevées, des points de suspension entre crochets indiquent les passages qui ne subissent pas de changement. La révision à laquelle Tyard procède, certainement en vue d'une nouvelle édition, sur l'exemplaire de Troyes consiste en quelques additions et corrections ; les unes et les autres ont été soigneusement relevées par John McClelland, « Un exemplaire annoté des *Discours philosophiques* de Pontus de Tyard », *BHR*, XLI (1979), p. 317-339, et par François Roudaut, *La bibliothèque de Pontus de Tyard*, Paris, Champion, 2008, n^o 419, p. 341-345. Nous intégrons au texte, entre crochets, les nouvelles additions ; quant aux corrections, qu'elles soient ou non prises en compte dans l'établissement du texte, elles sont signalées dans l'apparat critique de notre édition.

Un lexique recense les mots et expressions qui sont dans le texte précédés d'un astérisque.

Enfin, on trouvera en appendice les liminaires, annotés, des éditions de 1558 et de [1573].